

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°143

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 27

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Silvère ROZENBERG

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Laurence GRARE

Madame Sandrine LE MOINE

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Monsieur Marc RUER

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Eric PLEE

Madame Leïla TLILI

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Madame Djamila AISSAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

OBJET : convention entre SOLIDEO et la Ville d'Aubervilliers relative à la construction du centre aquatique à dimensions olympiques du FORT Centre aquatique d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-1, L.2121-29 et L.2121-22-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 34 ;

Vu le projet de convention proposé par la SOLIDEO, et soumis au vote du Conseil d'Administration le 19 septembre 2019 ;

Vu le contrat d'intérêt national ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'organisation et la préparation des jeux olympiques et paralympique Paris 2024 et notamment la création d'une Société de livraison des équipements olympiques (SOLIDEO) ;

Considérant le rôle de la SOLIDEO dans la supervision des équipements olympiques d'entraînement et de compétitions et les exigences qui en découlent ;

Considérant que les jeux olympiques et paralympique Paris 2024 seront les jeux les plus écologiques depuis leur rénovation par Pierre de Coubertin en 1896, ce qui impose à tous les maîtres d'ouvrages une excellence environnementale dans la conception et la réalisation des équipements, telle que décrite dans les annexes à la convention ;

Considérant le soutien financier de la SOLIDEO au projet du centre aquatique à dimensions olympiques du Fort d'Aubervilliers à hauteur de 10 millions d'euros ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les modalités de financement, par la SOLIDEO, de l'opération relative à la réalisation d'un centre aquatique à dimensions olympiques au Fort d'Aubervilliers.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention entre la SOLIDEO et la Ville d'Aubervilliers relative à la réalisation du centre aquatique à dimensions olympiques au Fort d'Aubervilliers ainsi que les modalités de financement de l'opération.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce pouvant s'y rapporter.

Reçu en préfecture le : 04/10/19

Pour la Maire,

Publié le : 02/10/19
Certifié exécutoire : 07/10/19

l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

